



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- α soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- α soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ **Le VENDREDI 7 FEVRIER 2025** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 2 FEVRIER 2025** y compris les matchs arrêtés

→ **Le VENDREDI 14 FEVRIER 2025** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 9 FEVRIER 2025** y compris les matchs arrêtés

→ **Le VENDREDI 21 FEVRIER 2025** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 16 FEVRIER 2025** y compris les matchs arrêtés

→ **Le VENDREDI 28 FEVRIER 2025** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 23 FEVRIER 2025** y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Jean Marie HUYS.